

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Nom de la préparation: FACOM Curatif Essence atelier

1. 1. 2. Contient:

- Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
- Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane
- toluène
- Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene

1. 1. 3. N° code du produit: FA1214

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Mélange carburant pour le nettoyage des systèmes d'injection des moteurs essence

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: PROXITECH S.A.S.
3 avenue Gutenberg 77600 Bussy-Saint-Georges
Tel : +33 (0) 1 71 58 26 10
Fax : +33 (0) 1 71 58 26 15
www.proxitech.com – contact@proxitech.com

Proxitech®
créateur de synergies

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
Centre anti poison PARIS : 01 40 37 04 04
Centre anti poison LYON : 04 78 54 14 14
Centre anti poison MARSEILLE : 04 91 75 25 25

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:

- * Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *
- * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
- * STOT un. 3. / SGH07 - H336 *
- * Repr. 2 / SGH08 - H361 *
- * STOT rép. 2 / SGH08 - H373 *
- * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
- * Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Contient:

- Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
- Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane
- toluène
- Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene

2. 2. 3. Mention de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2. 2. 4. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

2. 2. 5. Intervention:	P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser ????? pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P301 EN CAS D'INGESTION: P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P391 Recueillir le produit répandu. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise. P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
2. 2. 6. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
2. 4. Dangers principaux:	Le mélange vapeur / air est inflammable.
2. 5. Autres dangers:	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:	- Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques - N° CE: 920-750-0 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119473851-33 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 30 < C ≤ 40 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225 * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411 - Divers : - DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 2035 mg/m3 - DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 773 mg/kg - DNEL / Population générale / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 608 mg/m3 - DNEL / Population générale / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 699 mg/kg - DNEL / Population générale / Orale / Effets systémiques, à long terme = 699 mg/kg - DL50 / Cutanée / 24h / Rat = > 2920 mg/kg - DL50 / Orale / Rat = 5840 mg/kg
---	--

FACOM Curatif Essence atelier

Version:2

Date de révision: 21/04/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

CL50 / Inhalation (vapeurs) / 4h / Rat = >23300 mg/m3

Phrase(s) complémentaire(s)

EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% n-hexane

- N° CE: 931-254-9

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484651-34

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 15 < C ≤ 20

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH02 * Liq. infl. 2 - H225

* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304

• toluène

- N° Id: 601-021-00-3 - N° CE: 203-625-9 - N° CAS: 108-88-3

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471310-51-XXXX

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 15 < C ≤ 20

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH02 * Liq. infl. 2 - H225

* SGH07 * STOT un. 3. - H336

* SGH08 * STOT rép. 2 - H373 * Tox. asp. 1 - H304 * Irr. cut. 2 - H315 * Repr. 2 - H361

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 188

• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

- N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-XXXX

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH02 * Liq. infl. 2 - H225

* SGH07 * STOT un. 3. - H336 * Irr. oc. 2 - H319

- Divers :

DL50 / Cutanée / Lapin = 13900 mg/kg

DL50 / Orale / Rat = 5840 mg/kg

CL50 / 24h / Crustacés = 9714 mg/l

CL50 / 96h / Poissons = 9640 mg/l

CL50 / Inhalation (vapeurs) / 6h / Rat = >25000 mg/l

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 650

• Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalène

- N° CE: 919-284-0

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463588-24

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 * STOT un. 3. - H336

* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Canc. 2 - H351

* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

- Divers :

LE50 / 48h / Daphnia magna = >3≤10 mg/l

LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/l

DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/l

LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >2≤5 mg/l

DL50 / Ingestion / Rat = >5000 mg/kg

DL50 / Cutanée / Lapin = >2000 mg/kg

CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m3

Phrase(s) complémentaire(s)

EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• naphthalène

- N° Id: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3

- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 * SGH08 * Canc. 2 - H351
 * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410
 - Divers :
 Valeurs limites d'exposition
 V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 79

• cumène [1]; propylbenzène [2]
 - N° Id: 601-024-00-X - N° CE: 202-704-5 - N° CAS: 98-82-8
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 * SGH07 * STOT un. 3 - H335
 * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304
 * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Divers :
 Valeurs limites d'exposition
 V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 250

• mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène
 - N° Id: 601-025-00-5 - N° CE: 203-604-4 - N° CAS: 108-67-8
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 * SGH07 * STOT un. 3 - H335
 * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 Remarques: (STOT SE 3; H335; C ≥ 25%)
 - Divers :
 Valeurs limites d'exposition
 V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100

• 1,2,4-triméthylbenzène
 - N° Id: 601-043-00-3 - N° CE: 202-436-9 - N° CAS: 95-63-6
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H332 * STOT un. 3 - H335 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
 * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Divers :
 Valeurs limites d'exposition
 V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100

• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
 - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H312 - H332 * Irr. cut. 2 - H315
 Remarques: (*)
 - Divers :
 Valeurs limites d'exposition
 V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 221 - V.M.E ppm = 100 - V.M.E mg/m³ = 442

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
4. 1. 3. Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les verres de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: - NE PAS faire vomir.
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Données non disponibles.

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: irritation légère des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Peut entraîner: oedème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration,
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.
Danger d'explosion des vapeurs.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Assurer une ventilation adéquate.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales.
Eviter la contamination des eaux souterraines.

- | | |
|--|--|
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
Consulter un expert en élimination ou en traitement de déchets. Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées. |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
- | | |
|---|---|
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple). |
7. 2. Stockage:
- | | |
|--|---|
| 7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Conserver hors de la portée des enfants. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 40 °C
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver dans un endroit très bien ventilé. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes. |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Aucune sous utilisation normale. |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
- | | |
|----------------------------------|--|
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | <ul style="list-style-type: none"> • toluène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 188 • éthanol; alcool éthylique :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1900 - V.M.E ppm = 5000 - V.M.E mg/m³ = 9500 • propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 650 • naphthalène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 79 • cumène [1]; propylbenzène [2] :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 250 • mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100 • 1,2,4-triméthylbenzène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100 • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 221 - V.M.E ppm = 100 - V.M.E mg/m³ = 442 • Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl :
V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 0.2 • Manganese cyclopentadienyl tricarbonyl : |
|----------------------------------|--|

	V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 0.1
	V.E.L. =
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. 2. Protection des yeux:	lunettes de sécurité
8. 2. 3. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
8. 2. 4. Protection des mains:	gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 5. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	????
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	Données non disponibles.
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Inflammabilité:	oui
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	0.6 à 7% en volume
9. 1. 8. Point d'éclair:	21 °C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
9. 1. 10. Température de décomposition:	Données non disponibles.
9. 1. 11. PH:	Non applicable.
9. 1. 12. Solubilité:	Données non disponibles.
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	insoluble
9. 1. 14. Liposolubilité:	complètement miscible
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Données non disponibles.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Données non disponibles.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Données non disponibles.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	0.8570

9. 1. 20. Caractéristiques des particules: Données non disponibles.

9. 1. 21. Viscosité cinématique: Non applicable.

9. 2. Autres informations:

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 4. Conditions à éviter: Ne pas exposer à des températures supérieures à 40 °C

10. 5. Matières incompatibles: Données non disponibles.

10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s): Pas d'information disponible au sujet de la préparation.

11. 1. 2. Inhalation: voir rubrique n° 3

11. 1. 3. Contact avec la peau: voir rubrique n° 3

11. 1. 4. Contact avec les yeux: voir rubrique n° 3

11. 1. 5. Ingestion: voir rubrique n° 3

11. 1. 6. Sensibilisation: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

11. 2. Informations sur les autres dangers: ????

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Difficilement biodégradable.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Données non disponibles.

12. 4. Mobilité dans le sol: Produit -- Susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées. Modérément volatil.

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPVB: Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPVB, ou n'en contient pas.

12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: ????

12. 7. Autres effets néfastes: Données non disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|---|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
LQ7 : 5 Litres |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: | 3082 |
| 14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU: | MATIERES DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT LIQUIDE, N.S.A. |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 9 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: | 9 |
| 14. 3. 4. Code danger: | 90 |
| 14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: | M6 |
| 14. 3. 6. Instructions d'emballage: | P001 IBC03 LP01 R001 |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 9 |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 4. 3. Polluant marin: | oui |
| 14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG: | 9 |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: | 9 |
| 14. 5. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: | 9 |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 14. 8. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié. |
|--|--|

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Données non disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H228 Matière solide inflammable.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

16. 2. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

16. 3. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 4. Historique:

16. 4. 1. Date de la première édition: 30/11/2018
16. 4. 2. Date de la révision précédente: 30/11/2018
16. 4. 3. Date de révision: 21/04/2022
16. 4. 4. Version: 2
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°: 9-14